

**Première réunion du comité de suivi
pour la mise en place d'un système de cabotage maritime**

Commission de l'océan Indien, Ebène, 15 mars 2013

Discours du Secrétaire général, Jean-Claude de l'Estrac

Mesdames les représentantes de l'Union européenne et de l'Agence française de développement,

Mesdames et Messieurs les membres du comité de suivi,

Messieurs les représentants des compagnies maritimes,

Mesdames, Messieurs,

Nous nous sommes entendus hier avec les représentants des pays membres de la COI sur le cap que doit tenir le comité de suivi pour la mise en place d'un système de cabotage maritime : il s'agit de chercher à créer une compagnie maritime mixte. Le mandat que le comité de suivi s'est donné est de mobiliser les Etats membres de la COI et le secteur privé autour d'un projet banquable qui devrait être rentable sur le moyen et long terme. Nous ne reviendrons pas sur la nécessité de cette compagnie pour améliorer la coopération régionale qui a été longtemps et suffisamment démontrée.

Ce que nous savons aussi, c'est que ce projet ne sera porteur et viable que si nous travaillons sur des projets connexes. Il faut que nous ayons la capacité d'augmenter considérablement les volumes de denrées et de biens échangés. C'est l'objectif du projet de sécurité alimentaire autour duquel nous mobiliserons les investisseurs à Mahajanga dans les prochains jours.

Madagascar a le potentiel de devenir le grenier de l'Indianocéanie et ce faisant de légitimer puis rentabiliser un système régional de cabotage maritime.

Sur ces projets d'avenir nous comptons sur l'appui de nos partenaires de développement sensibles aux spécificités insulaires. Notre particularité est celle de notre géographie. Contrairement à nos voisins d'Afrique australe et orientale, le désenclavement de nos économies ne passe pas par des infrastructures terrestres. Nos autoroutes sont océaniques. Nos gares sont nos ports. Nos véhicules sont nos navires. Un système de cabotage maritime est donc le meilleur moyen d'intégrer de manière cohérente nos îles entre elles et avec le monde.

Le Conseil des ministres de la COI a donné mandat au secrétariat général de mettre en œuvre ce projet. Pour ce faire, j'ai eu l'occasion de le rappeler hier, nos Etats membres doivent s'engager formellement et fermement en faveur de ce projet. Les gouvernements des Seychelles et de Maurice l'ont fait. C'est un signe qui doit encourager le secteur privé et plus particulièrement les professionnels du transport maritime.

C'est aujourd'hui une phase de consultation utile et nécessaire que nous allons engager avec le secteur privé. Nos débats doivent être francs afin que le comité de suivi puisse définir les conditions et les modalités indispensables à la mise en place d'un système de cabotage.

Je remercie les membres du comité de suivi pour leur implication, celle d'hier et d'aujourd'hui, et plus encore pour l'implication au quotidien qui suivra cette première réunion. Je remercie nos partenaires, l'Union européenne et l'Agence française de développement, pour l'intérêt qu'ils portent à ce projet d'avenir.

Je remercie enfin les représentants des compagnies maritimes et les membres du secteur privé pour leur présence et leur contribution utile à notre réflexion.

Je vous souhaite un travail fructueux. Merci.